RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 23986
Numéro SIREN : 814 789 632
Nom ou dénomination : ABERDONIA PROPERTIES

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2020 sous le numéro de dépôt 33561

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 19-03-2020

N° DE DEPOT : 2020R033561

N° GESTION : 2015B23986

N° SIREN : 814789632

DENOMINATION : ABERDONIA PROPERTIES

ADRESSE : 35 boulevard des Capucines 75002 Paris

DATE D'ACTE : 06-03-2020

TYPE D'ACTE : Procès-verbal du conseil d'administration

NATURE D'ACTE : Démission de président du conseil d'administration

ABERDONIA PROPERTIES
Société Professionnelle de Placement à Prépondérance Immobilière à Capital Variable
sous forme de société par actions simplifiée
Siège social : 35, Boulevard des Capucines - 75002 Paris
814 789 632 RCS Paris
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 20 FEVRIER 2020

La société **Aberdonia France Two S.à r.l.**, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201 387, l'associé unique de la Société (l'"**Associé Unique**"), représentée par Mileway DirectorCo S.A., elle-même représentée par Allison Breland et Abed Khaldi,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Les lettres de démission de 2 membres du conseil d'administration ;
- Le texte des projets de décisions ;
- Un exemplaire des statuts de la Société.

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes de la Société, ayant été informé des présents.

A pris les décisions par acte sous seing privé conformément à ses statuts:

- Constatation de la démission de Mr Kiril Petrov de son mandat d'administrateur et nomination d'un nouveau membre en remplacement ;
- Constatation de la démission de Mr Jean-François Bossy de son mandat d'administrateur et nomination d'un nouveau membre en remplacement ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision – Constatation de la démission de Mr Kiril Petrov de son mandat d'administrateur et nomination d'un nouveau membre en remplacement

L'Associé Unique, constate la démission de Monsieur Kiril Petrov de son mandat d'administrateur et le remercie pour l'exercice de son mandat. Il nomme à compter de ce jour en qualité de membre du Conseil d'administration, et ce pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'aux décisions de l'Associé Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Monsieur Benjamin Schori, né le 5 juin 1985 à New York, Etats-Unis, de nationalité américaine, demeurant professionnellement à 40 Berkeley Square, Londres W1J 5AL Grande-Bretagne.

Monsieur Benjamin Schori a déclaré par avance accepter ces fonctions et n'exercer aucune fonction ni être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire de les exercer.

Il disposera des pouvoirs prévus à l'article 16.6 des statuts de la Société. Il ne sera pas rémunéré pour l'exercice de ses fonctions mais aura droit, sur justification, au remboursement de ses frais de déplacement exposés dans l'intérêt de la Société.

Deuxième décision – Constatation de la démission de Mr Jean-François Bossy de son mandat d'administrateur et nomination d'un nouveau membre en remplacement

L'Associé Unique, constate la démission de Monsieur Jean-François Bossy de son mandat d'administrateur et le remercie pour l'exercice de son mandat. Il nomme à compter de ce jour en qualité de membre du Conseil d'administration, et ce pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'aux décisions de l'Associé Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Monsieur Abed Khaldi, né le 29 août 1977 à Thionville, France, de nationalité Française, demeurant professionnellement à 2-4, rue Eugène Ruppert, Luxembourg L-2453 Luxembourg.

Monsieur Abed Khaldi a déclaré par avance accepter ces fonctions et n'exercer aucune fonction ni être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire de les exercer.

Il disposera des pouvoirs prévus à l'article 16.6 des statuts de la Société. Il ne sera pas rémunéré pour l'exercice de ses fonctions mais aura droit, sur justification, au remboursement de ses frais de déplacement exposés dans l'intérêt de la Société.

Troisième décision – Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs à la société LEGALVISION PRO, domicilié Parvis de la gare, 1 Cour du Havre, CS 50101, 75008 Paris ainsi qu'au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il conviendra d'effectuer.

***

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

Aberdonia France Two S.à r.l., l'Associé Unique, représenté par Mileway DirectorCo S.A., lui-même représenté par :

Allison Breland
Directeur

Abed Khaldi
Directeur

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 19-03-2020

N° DE DEPOT : 2020R033561

N° GESTION : 2015B23986

N° SIREN : 814789632

DENOMINATION : ABERDONIA PROPERTIES

ADRESSE : 35 boulevard des Capucines 75002 Paris

DATE D'ACTE : 20-02-2020

TYPE D'ACTE : Procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement(s) d'administrateur(s)

ABERDONIA PROPERTIES
Société Professionnelle de Placement à Prépondérance Immobilière à Capital Variable
sous forme de société par actions simplifiée
Capital initial : EUR 39.468.480
Siège social : 35, boulevard des Capucines, 75002 Paris
RCS Paris 814 789 632
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE
DU 6 MARS 2020

Le conseil d'administration de la société ABERDONIA PROPERTIES (le « **Conseil** »), société de placement à prépondérance immobilière à capital variable sous la forme de société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 814 789 632 dont le siège social est sis 35, boulevard des Capucines à Paris (75002) («**la Société** »), représentée par Abed Khaldi et Paulina Denis a pris les décisions par acte sous seing privé conformément à ses statuts :

- Démission du Président du Conseil d'administration et nomination d'un nouveau président du Conseil d'administration, détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération ;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

1. **Démission du président du Conseil et nomination d'un nouveau président du Conseil, détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération**

Le Conseil constate que Monsieur Jean-François Bossy a démissionné de son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'administration avec effet ce jour et qu'il convient de procéder à son remplacement.

Le Conseil, décide à l'unanimité de nommer à compter de ce jour en qualité de Président du Conseil, et ce pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'aux décisions de l'Associé Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Monsieur Abed Khaldi, né le 29 août 1977 à Thionville, France, de nationalité Française, demeurant professionnellement à 2-4, rue Eugène Ruppert, Luxembourg L-2453 Luxembourg.

Conformément à l'article 16.3 des statuts, Monsieur Abed Khaldi organisera et dirigera les travaux du Conseil dont il rendra compte à l'Associé Unique. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Monsieur Abed Khaldi a déclaré par avance accepter ces fonctions et n'exercer aucune fonction ni être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire de les exercer.

2. Pouvoir en vue des formalités

Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à société Legalvision Pro, Parvis de la gare, 1 Cour du Havre, CS 50101, 75008 Paris à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

De tout ce qui précède, il a été dresse le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les membres du Conseil.

Bon pour acceptation des fonctions
de Président du Conseil d'administration

***

Abed Khaldi
Président de séance
"Bon pour acceptation des fonctions de Président du Conseil d'administration"

Paulina Denis
Membre du Conseil d'administration